



## **Conseil Communal L'Isle**

### **Procès-Verbal Séance du Conseil communal du 12 juin 2024**

#### **Accueil**

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, à Mme la Boursière, ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

#### **Point 1. Statutaire.**

L'appel est fait par la secrétaire **32** Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, **13** Conseillers-ères excusés-es, **0** Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. Jean-Daniel Richard, Conseiller et membre de la Commission des Finances demande une modification de l'ordre du jour qui est proposé comme suit :

#### **Ordre du jour :**

- 1. Statutaire**
- 2. Election des membres du bureau**
- 3. Préavis 03/2024 : Comptes Communaux 2023**
- 4. Préavis 02/2024 : Demande d'un crédit de construction de CHF 2'875'000.00 TTC, subventions non déduites pour les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, rue Chabiez 1 à L'Isle**
- 5. Préavis 04/2024 : Demande d'un crédit de CHF 74'500.00 TTC pour le remplacement du système informatique gérant le réseau du chauffage à distance (CAD) et le remplacement du système de dégazage et compensation de la pressurisation**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Communications du Bureau**
- 8. Propositions individuelles**

La modification de l'ordre du jour est acceptée par **29** voix pour, **0** voix contre et **2** abstentions.

Il n'y a pas d'autre point soulevé, la discussion est close.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Concernant **le courrier** : le Conseil communal n'a pas reçu de courrier.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance du 16 avril 2024. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le procès-verbal est accepté par **30** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

## **Point 2 : Election des membres du Bureau**

M. Jürg Hostettler, Président, explique que le Conseil communal doit réélire son bureau chaque année, la secrétaire, elle, est en poste pour 5 ans. L'élection du bureau se fait à bulletins secrets mais si le nombre de candidats est égal aux nombres de postes, l'élection est tacite.

La parole est donnée à Mme Céline Käser, Vice-Présidente, pour l'élection du Président. M. Jürg Hostettler, Président jusqu'au 30.06.2024 ne souhaitant pas se représenter, M. Arnaud Cloux, unique candidat, est élu tacitement.

M. Jürg Hostettler, Président, procède à l'élection du/de la Vice-Président-e, Mme Céline Käser, Vice-Présidente, est réélue tacitement. Il fait de même pour les postes de Scrutateurs et Scrutateurs suppléants ; sont réélus tacitement : Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hutzli, en tant que Scrutateurs et Mme Laurence Zimmermann et M. Denis Baudat, en tant que Scrutateurs suppléants.

## **Point 3. Préavis No 03/2024 : Comptes 2023.**

M. Jürg Hostettler, Président, rappelle que le rapport de gestion (détails de ce qui a été réalisé au sein de la Commune) fait partie des comptes, mais que seuls les comptes seront examinés et mis en discussion. La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Daniel Pasche, membre de la commission, qui lit le rapport de la commission de gestion. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Les comptes 2023 sont examinés poste par poste, par les Conseillers-ères.

1. *Administration Générale* : Pas de question

2. *Finances* :

M. Denis Baudat, Conseiller : afin de savoir notre état au niveau de la péréquation, j'ai fait le calcul en prenant le point 452.00 Fonds de péréquation + le point 452.02 Péréquation décompte final – le point 352.00 Fonds de péréquation et je constate que nous sommes en négatif d'environ Fs 26'389.--. Mon calcul est-il juste?

Mme Véronique Grandjean, Boursière : oui le calcul est juste.

3. *Domaines et Bâtiments* :

M. Denis Baudat, Conseiller : au point 353 Centre villageois, nous avons un poste 436.00 Remboursement de tiers de plus de Fs 66'460.30. Quels sont les détails correspondant à ce montant ?

Mme Véronique Grandjean, Boursière : il s'agit du remboursement de l'ECA concernant l'incendie de la boucherie.

4. *Travaux* : Pas de question.

5. *Instructions Publiques et Cultes* : Pas de question.

6. *Police* : Pas de question.

7. *Sécurité Sociale* : Pas de question.

8. *Services Industriels* : Pas de question.

*Remarques sur les comptes en général* : Pas de remarque.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 03/2024.

### **Conclusions**

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la commission de gestion, de bien vouloir :*

- *accepter les comptes communaux pour l'année 2023 ainsi que le bilan au 31 décembre 2023;*
- *donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2023*
- *de prendre acte que trois bonis pour un montant total de CHF 47'401.90 ont été réalisés.*

Le préavis 03/2024 est accepté à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

**Point 4. Préavis 02/2024 : Demande d'un crédit de construction de CHF 2'875'000.00 TTC, subventions non déduites pour les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, rue Chabiez 1 à L'Isle.**

M. Philippe Juin, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la commission pour son travail et donne la parole à M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission des finances, qui lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie les Commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : il ne s'agit pas d'une question, mais d'un développement de ce qui est indiqué en page 5 où on nous parle d'un équilibre financier du projet. Si on fait un calcul soit Fs 2'875'000.-- à 2%, ceci ne fait pas Fs 45'300.--, mais Fs 57'500.--. Concernant les amortissements c'est identique. Vous comprendrez que ce tour de passe-passe est réalisé avec un prélèvement de Fs 610'000.-- dans la réserve, montant soustrait des Fs 2'875'000.-- et le calcul des intérêts a été fait après cette soustraction. Ceci veut dire qu'à ce stade et sur l'ensemble du projet, nous allons perdre Fs 610'000.--. Premier élément de facilité comptable de la Municipalité. Le deuxième point est l'entretien. On nous dit qu'il n'y aura pas de charge d'entretien, pour ma part je n'ai jamais vu un immeuble sans charge d'entretien. La littérature dit qu'en général nous payons une 2<sup>ème</sup> fois en frais d'entretien environ 1 % par année, soit 1% de Fs 2'875'000.--, soit Fs 28'000.--. 3<sup>ème</sup> point, concernant la location à Fs 280.-- au m<sup>2</sup>, sur certains sites immobiliers on est plutôt entre Fs 230.-- à Fs 240.-- le m<sup>2</sup>. L'écart n'est donc pas non plus innocent. Personnellement j'arrive plutôt à une perte entre Fs 50'000.-- et Fs 70'000.--, selon le mode de calcul. Je trouve ceci quand même déplorable dans le sens où ce n'est pas la première fois que l'on vient vers le Conseil avec ce préavis, il était prévu 2x Fs 1'500'000.-- (cabinet médical + ancienne gendarmerie), nous arrivons à Fs 2'875'000.-- uniquement pour ce projet. Nous sommes en droit d'attendre de

la Municipalité de jouer cartes sur table et non pas d'essayer d'aligner des chiffres pour arriver à un prétendu équilibre financier.

M. Denis Baudat, Conseiller : personnellement, je trouve qu'il serait intéressant d'avoir une réaction sur ce qui a été dit précédemment. Mais voici ma question :

En page 3 du préavis : « ...toutefois il ne sera pas possible d'exploiter les surcombles pour les raisons suivantes.... avec en dernier point, ... le bureau du Conseil communal, local de vote sera déplacé définitivement à l'administration communale ». Je ne comprends pas la cause à effet de ces deux éléments, je ne vois pas le rapport ?

M. Claude Rosat, Municipal : les surcombles ne seront pas aménageables dans le sens où le premier projet demandait à ce que nous puissions occuper la totalité du bâtiment et suites aux remarques de la DGIP il ne nous est pas possible de faire des ouvertures au niveau de la toiture avec des velux près de cheneaux. Une deuxième ouverture serait également nécessaire de façon à éclairer ces surcombles qui n'est également pas réalisable. Raison pour laquelle ces surcombles ne seront pas habitables.

M. Denis Baudat, Conseiller : ma question était par rapport au dernier point soit le rapport entre l'impossibilité d'exploiter les surcombles et le fait que le bureau du Conseil communal soit définitivement transféré ?

Mme Annelise Rime, Syndique : il s'agit uniquement d'une coquille de rédaction. Il ne devait pas y avoir de puce à cet endroit, mais plutôt un retrait à la ligne. Il s'agit d'un point de rappel des objectifs. Ce point n'a rien à voir avec les surcombles.

Je me permets également de répondre aux remarques de M. Chenuz, et je peux vous assurer que cela n'est pas la volonté de la Municipalité d'aligner des chiffres pour que tout se passe au mieux. Dans le calcul au point 7 financement, nous parlons ici des charges financières annuelles, qui seront reportées dans les budgets, c'est pour cela que nous sommes partis avec un chiffre de Fs 2'875'000.-- ./ Fs 610'000.-- . La différence entre les Fs 1'500'000 présenté lors du Conseil à Lausanne du 04.10.2023, à ce stade là à Lausanne nous ne parlions absolument pas de créer l'appartement supplémentaire au 2<sup>ème</sup> étage. Nous ne parlons donc pas des mêmes projets.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 02/2024.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE**

- *Vu le préavis de la Municipalité,*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet et du rapport de la Commission des finances,*
- *Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,*

### **DECIDE**

- *D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF 2'875'000.00 pour les travaux de*

*transformation et rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie,*

- *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux,*
- *D'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie courante et/ ou par l'emprunt,*
- *D'accepter qu'un montant de CHF 610'000.00 soit prélevé à « fonds de réserve pour investissements futurs », compte n° 2820.02, l'année de la fin des travaux.*

Le préavis 02/202 est accepté à l'unanimité par 20 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions.

**Point 5. Préavis 04/2024 : Demande d'un crédit de CHF 74'500.00 TTC pour le remplacement du système informatique gérant le réseau du chauffage à distance (CAD) et le remplacement du système de dégazage et compensation de la pressurisation**

M. Philippe Décosterd, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la commission pour son travail et donne la parole à M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission des finances, qui lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie les commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Paul Hutzli, Conseiller : l'étude menée pour le CAD mentionne 4 points pour les futures améliorations. Dans le préavis seul le 1er point est mentionné, les points bouclage du réseau du CAD, remplacement de la chaudière à gaz et accroissement de la puissance des chaudières à bois ne sont pas abordés. A-t-on déjà une projection concernant ces points, sait-on à quelle échéance, 2 ans, 4 ans, où ceci n'a-t-il pas été discuté ?

M. Claude Rosat, Municipal : très bonne remarque, dans un premier temps le préavis de ce jour concerne un des points, à savoir : l'amélioration du système informatique gérant le réseau au niveau du village, ainsi que les alarmes. Ceci fait suite à une problématique soulignée lors de l'installation de l'accumulateur avec en parallèle le remplacement de l'informatique gérant les deux chaudières à bois.

Concernant l'évolution future, nous devons réaliser un bouclage du réseau, afin de pouvoir augmenter la puissance, notamment sur le quartier de L'Avalanche. Le tracé initial devait relier la chaufferie au carrefour du Grütli. Tracé abandonné pour diverses raisons par la Municipalité. Nous devrions donc passer par la route de la Chargeaulaz, via la route des Tigneuses, pour se raccorder sur les conduites existantes, situées sur la route des Mousses.

Concernant le remplacement de la chaudière à gaz, qui à l'origine était une chaudière d'appoint, de 160 KW, qui avait pour fonction de subvenir aux besoins des chaudières à bois dans les moments de fortes demandes en énergie. Cette chaudière devrait être remplacée par une autre d'une puissance de 400-500 KW pour assumer deux fonctions :

- La première sera de subvenir au manque d'énergie fournie par nos chaudières à bois dans les périodes de grands froids. La seconde permettra d'avoir une chaudière de secours, suffisamment puissante pour parer aux éventuelles pannes que nous pourrions avoir sur les autres chaudières.
- Le remplacement de cette chaudière permettra également de regrouper les interventions des entreprises assumant les entretiens périodiques des chaudières à bois et autres.

Actuellement, au vu du nouveau tracé du bouclage, nous prospectons les différents propriétaires pouvant être intéressés par l'introduction du CAD. Nous sommes en cours d'élaboration des devis afin de chiffrer les coûts relatifs aux précédentes explications.

**Conclusions :**

*Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :*

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE**

- *Vu le préavis municipal n° 04/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 74'500.00 TTC pour le remplacement du système informatique gérant le réseau du chauffage à distance (CAO) et le remplacement du système de dégazage et compensation de la pressurisation ;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, ainsi que du rapport de la commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;*

### **DECIDE**

- *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement du système informatique gérant le réseau du chauffage à distance (CAO) et le remplacement du système de dégazage et compensation de la pressurisation ;*
- *D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 74'500.00 (TTC);*
- *De financer ce montant par les liquidités courantes ou par l'emprunt;*
- *D'amortir ce montant en une fois par prélèvement au fonds de réserve affecté.*

Le préavis 04/2024 est accepté par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

### **Point 6. Communication de la Municipalité.**

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant le personnel communal, notre employé de voirie ayant donné sa démission, Mme Julie Planche, habitante de l'Isle, a été engagée et a pris son service le 1<sup>er</sup> juin 2024. Elle est au bénéfice d'un CFC de paysagiste, avec une expérience dans l'agriculture et dans la mécanique, ceci convenant parfaitement au poste. Mme Angélique Vuilleumier, notre forestière, a donné sa démission, souhaitant s'orienter vers une activité avec 50% de travail sur le terrain et 50 % de travail administratif. Le poste a été mis au concours. Nous avons vu M. Romain Peguiron qui possède un CFC de bûcheron avec 3 ans d'expérience dans des entreprises forestières, candidat qui a fait une bonne impression. Sa postulation sera soumise à la Municipalité lundi avec un possible engagement pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

M. Eric Hostettler, Municipal : en février 2024, une séance a été organisée avec les 17 sociétés locales/groupes actifs actuellement dans la Commune, avec pour but d'améliorer la coordination entre les diverses manifestations organisées au sein de la Commune, les échanges et la transmission d'informations techniques et administratives. Il a été mis en place des facilités permettant l'organisation de manifestations au village, avec une liste de matériel utile, avec l'acquisition d'un grill à gaz professionnel, une plancha, deux frigos, 200m de guirlandes lumineuses. Ce matériel est à disposition des sociétés locales pour l'organisation de manifestations. Les conditions de mise à disposition sont simples, c'est gratuit, le matériel est livré et récupéré et doit être rendu en bon état, en cas de casse le matériel est facturé à la société. Nous n'avons eu aucun problème jusqu'à ce jour. La liste se trouve sur le site internet ou à disposition au Greffe. Les sociétés locales ont été informées de ces différentes modalités.

Concernant la vie associative, certaines sociétés locales se sont regroupées pour organiser des « *after work* » au château le vendredi soir avec l'idée de profiter du début de l'été, vendredi dernier l'Abbaye et la Municipalité ont organisé cet apéro (le bénéfice de cette manifestation est entièrement pour la société d'Abbaye). Le 14 juin 2024, se sera le tour des Boulistes de la Venogette en collaboration avec la Jeunesse, avec un tournoi de pétanque. Le 21 juin 2024, il sera organisé par AchIsle en collaboration avec l'Association Vert un Monde. Le dernier apéro sera le 28 juin 2024, organisé par la Jeunesse.

Le 1<sup>er</sup> août s'organise avec un système de tournus entre les sociétés locales candidates, cette année il sera organisé par les Paysannes Vaudoises sur le parvis du château.

M. Philippe Mulhauser et moi-même avons rencontré le Chef de poste de la gendarmerie de Cossonay afin de faire le tour des différents événements qui se sont déroulés au village durant l'année 2023. Cette rencontre a lieu chaque année. Si vous êtes témoins ou victime d'une infraction, d'une incivilité ou d'une action qui sort de l'ordinaire, il est important de composer le 117 le plus rapidement possible afin de collecter des preuves ou d'interpeller les auteurs des faits. La Municipalité reçoit des plaintes et des remarques, mais malheureusement nous ne pouvons pas intervenir et nous substituer au rôle de la gendarmerie. Il y a également la police de proximité de la police vaudoise qui peut régler les problèmes de voisinage, de chiens, etc..., ceci également par le biais du 117. Nous payons plus de Fs 100'000.-- par année à la gendarmerie pour ce service.

M. Claude Rosat, Municipal : concernant le préavis du crédit d'étude pour la parcelle 316 pour la réalisation d'un cabinet médical. Nous avons eu plusieurs réunions en collaboration avec l'architecte et le Dr. Degroote, afin de finaliser l'avant-projet qui sera proposer à l'étude à la commission technique du Conseil.

Je remercie le Conseil pour l'acceptation des deux préavis votés ce soir.

M. Steve Baudat, Municipal : n'a pas de communication.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : la Municipalité a reçu une pétition il y a une semaine concernant l'attribution de l'appartement du collège de Villars-Bozon. Elle est actuellement en cours de traitement par la Municipalité.

Au niveau de l'administration, les nouveaux programmes informatiques pour le Greffe, la Bourse et le Contrôle des habitants sont en cours d'installation (budget 2024), ceci a nécessité la fermeture du bureau communal il y a deux semaines. Nous remercions la population pour sa compréhension et le personnel pour sa disponibilité et sa flexibilité durant cette phase de transition et d'apprentissage. Un merci particulier à notre boursière qui s'est également attaquée au passage MCH2, ce qui a engendré un énorme travail de sa part.

Je tiens à féliciter, au nom de la Municipalité, le nouveau Président du Conseil M. Arnaud Cloux et Mme Laurence Zimmermann pour son poste de scrutatrice suppléante.

Je remercie également mes collègues, le Conseil, les sociétés locales pour leur investissement. Je tiens encore à préciser que les matchs de l'Euro 2024 seront transmis à BASECO et qu'il y aura la fête à La Chaux pour les 25 ans du foot mi-juillet 2024. Un grand bravo au FC Veyron-Venoge pour son accès à la phase de 3 matchs cette semaine dans le cadre des finales de promotion en 3<sup>ème</sup> ligue, nous leur souhaitons plein succès.

#### **Point 7. Communication du bureau du Conseil**

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau pour son travail, ainsi que la Municipalité pour son invitation de trois membres du bureau à la journée de l'UCV le samedi 8 juin 2024. Nous avons eu une journée de votations le 9 juin 2024 qui s'est très bien déroulée.

Les absents ne vont pas m'entendre, mais il y a un sérieux problème, Nous ne pouvons pas obliger les membres à venir, mais nous avons été élus et nous avons le devoir de représenter la population. Le calendrier de l'année est donné suffisamment tôt.

Merci également de respecter la date de retour des rapports de commission afin que notre secrétaire puisse faire son travail. Il est vrai que cette fois le délai entre la séance des commissions et le retour des rapports était très court. En cas de problème merci d'avertir la Secrétaire ou le Président.

La sortie du Conseil communal est prévue le 21 septembre 2024, cette sortie est en cours d'organisation. Cette course sera pédestre dans la région, un transport sera organisé pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas marcher.

### **Point 8. Propositions individuelles**

Les représentants auprès des différentes associations intercommunales, comme déjà indiqué précédemment, ont la possibilité de faire un rapport au Conseil s'ils le souhaitent.

Mme Fanny Failletaz Salhi, Conseillère : concernant la circulation à Villars-Bozon, étant donné l'arrivée de nombreuses familles avec des enfants, où en est-on au niveau des ralentissements et des diverses possibilités de limitation de vitesse. La mise en place d'une zone 30 km/h n'est pas réalisable, mais y a-t-il d'autres solutions envisageables, comme des priorités de droite, avec un impact sur la vitesse avec un moindre coût ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : nous avons passé en priorité le séparatif de Villars-Bozon. La partie de la rue de La Potale avec sa sécurisation ainsi que la sécurisation de Villars-Bozon qui va être étudiée (étude sur les ralentissements et les arrêts de bus). Un projet d'étude devrait être présenté d'ici la fin de l'année. La mise en place d'une priorité de droite avait été envisagée dans le même temps que le 30 km/h, mais le projet a également été balayé en raison de la configuration du village.

M. Sylvain Chenuz, Conseiller : avons-nous une idée de l'impact de la nouvelle péréquation financière pour les prochaines années pour la Commune de L'Isle ? Est-ce plutôt positif ?

Mme Véronique Grandjean, Boursière : selon les premières données reçues cela semble être positif mais nous n'avons pas encore les chiffres définitifs.

M. Tony Hostettler, Conseiller : concernant les déprédations et vandalisme dans le village ses dernières années, qu'en est-il ? Ça ne s'arrête pas, avec encore une agression la semaine dernière ?

M. Eric Hostettler, Municipal : pour faire le lien avec la rencontre de ce matin avec la gendarmerie, ceci reste compliqué d'en parler. Ce sont des actes connus, intolérables et déplorés de tous. Pour cette série de cas préoccupants, jamais aucune interpellation n'a eu lieu. Les WC publics du village ont pratiquement été détruits il y a 3 semaines, il y a des soupçons, avec des témoins et dépôt de plainte, l'enquête est en cours. Nous avons des soupçons comme lors du vandalisme du radar pédagogiques ou encore le parterre du château qui s'est transformé en piste de cross, puis en ring de boxe. Mais lors de nos demandes d'information auprès de la gendarmerie, nous avons peu de réponses, la moto a été reconnue, mais il n'y a aucune preuve concernant son conducteur. Concernant les cas plus graves, nous devons respecter la sphère privée et nous n'avons pas encore de retour de la part de la gendarmerie. A titre personnel, je constate un sentiment d'impuissance face à ces incivilités, avec une législation compliquée. La Municipalité reste préoccupée par cette problématique.

Mme Fanny Failletaz Salhi, Conseillère : au vu de ce qui est payé par la Commune toutes les années à la gendarmerie, n'y aurait-il pas moyen que des rondes soient effectuées avec une surveillance ?

M. Eric Hostettler, Municipal : régulièrement des patrouilles sillonnent le village. Malheureusement, avec 4-5 cas ces trois derniers mois, c'est compliqué, avec uniquement deux patrouilles entre Bursins et la Vallée de Joux, il est compliqué d'être là au bon moment avec des actes de vandalisme souvent très court. Ce qui reste très important c'est de composer le 117 en cas de doute ou de constatations particulières.

M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller : la commune de pourrait-elle pas engager du personnel pour assurer un travail de sécurité afin de répondre à cette problématique. Je trouve personnellement que dans certains cas ou d'appeler à chaque fois le 117 c'est exagéré.

M. Eric Hostettler, Municipal : nous entendons bien, la gendarmerie et la police de proximité font des rondes et sont en contact avec les personnes susceptibles de commettre des actes délictueux, avec la collaboration des travailleurs sociaux. Créer un groupe « *police population* » peut être une solution ou une piste. Il n'y a pas non plus des actes délictueux tous les jours. Ces cas sont-ils liés et le fait d'une ou deux personnes ? La Municipalité préfère actuellement se retourner vers des professionnels, soit les travailleurs sociaux de proximité, la police de proximité et la gendarmerie. Nous payons déjà pour ces services. Appelé le 117 pour de la prévention ne sert à rien. L'appel doit se faire uniquement lors de la constatation de faits. Si les circonstances devaient s'aggraver votre proposition pourrait être rediscutée.

Mme Brigitte Baudat, Conseillère : cette intervention a pour but de remercier M. Jürg Hostettler, pour son rôle de Président durant toutes ces années. Et je me propose d'être la porte-parole de mes collègues afin de demander à l'Assemblée d'applaudir Jürg pour le remercier.

Mme Annelise Rime, Syndique : Cher Jürg, au nom des autorités, du Conseil et de la Municipalité, nous tenons à te remercier très sincèrement pour ton engagement envers notre Commune. Tu as su mener les débats avec compétence. Merci pour nos échanges emprunts de respect et de confiance. Merci pour ta disponibilité. Merci pour tes mots dans les derniers L'Isle Info. Nous te souhaitons beaucoup de plaisir à retrouver ton rôle de conseiller communal au sein de ce plenum et nous te remettons cette petite attention avant de lever notre verre à ta santé.

M. Jürg Hostettler, Président, ferme le point propositions individuelles et s'exprime sur son rôle de Président. C'est vrai que comme dit par Mme la Syndique et lors de mon mot dans le dernier L'Isle Info, pour que quelque chose fonctionne, il faut une interaction et que les deux parties soient prenantes. Au long de ces huit années de Présidence, j'ai toujours eu du plaisir, de l'écoute et tout a toujours très bien fonctionné. Ce qui était plus compliqué, c'est que dans le rôle de Président du Conseil, à part présider et faire en sorte que tout se passe bien, ce dernier n'a pas grand-chose à dire, contrairement à certaines corporations privées où le Président prend plus de décision ou de responsabilités. Parfois on m'a reproché de ne pas avoir fait juste, mais c'est la situation qui a fait qu'il n'y avait pas d'autre choix. Durant ces huit années, j'ai toujours eu du plaisir, au début de la nouvelle législature j'avais communiqué ne pas souhaiter tenir ce rôle jusqu'à la fin de la législature, souhaitant savoir laisser ma place et d'arrêter quand tout va bien. Il est peut-être aussi plus facile de transmettre ce poste en cours de législature pour le bon fonctionnement du bureau. Ce qui m'a tenu à cœur, étant un bon vivant aimant bien rigoler, et, hormis les séances où j'ai eu un énorme plaisir à présider et qui se sont toujours bien déroulées, nos séances de bureau, les votations/élections, c'est surtout d'organiser les sorties afin que nous puissions nous retrouver. Je pense qu'il faudrait garder cette course une fois par année (avant uniquement une fois par législature) ainsi que les soupers de fin d'année. Et surtout, ce que j'ai trouvé extraordinaire et qui restera un très bon souvenir, c'est la séance que nous avons pu organiser et faire à la Salle du Grand Conseil à Lausanne.

Je remercie le Bureau, nous sommes une chouette équipe avec une bonne ambiance, les huissiers, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité, particulièrement Mme La Syndique, le personnel de l'administration communale, le personnel communal, ainsi que toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer.

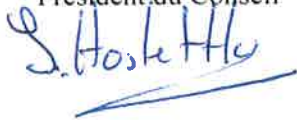
Je vous souhaite une belle saison, félicite et souhaite plein de succès à mon successeur M. Arnaud Cloux. Chacun-e est convié-e à une agape. Je vous remercie pour votre confiance.

La prochaine séance est fixée au 8 octobre 2024.

La séance est levée à 21h50.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler  
Président du Conseil



Carole Ueltschi  
Secrétaire du Conseil

